

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
Du 10 juillet 2020
A 19H00**

*L'an deux mil vingt et le dix juillet 2020 À 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, Vu l'ARRETE PREF/DCL/BRE/2020/597 portant convocation des conseils municipaux des communes du département de l'Yonne pour désigner les délégués et les suppléants en vue des élections sénatoriales du Dimanche 27 septembre 2020 , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **la Mairie**, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Michel GODEFROY, Maire**.*

Membres présents : Mme KOSEDA Anne-Monique, MM. BAX Thierry, UNIACK Pierre Alain, Adjoint ; Mmes BITANG Isabelle, DA SILVA Laurence, MICAUD Géraldine, BENETON Meryem, VANZELE Valérie , ROUGE Michaël, MARVILLE Didier, SESTRE Jean-Pierre VILLEMIN Jean-Baptiste, conseillers municipaux.

Étaient absents :

Membres absents excusés : Mme Emmanuelle BOUDIN avec pouvoir à M Jean-Michel GODEFROY, M Jean-Michel DEDIEU avec pouvoir à Mme Anne-Monique KOSEDA

Secrétaire : Isabelle BITANG

Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

1-Mise en place du bureau électoral

Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire, a ouvert la séance (Article L2122-17 du CGCT)

Madame Isabelle BITANG a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L.2121-15 du CGCT)

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il a dénombré treize conseillers présents, et deux représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code, le bureau est présidé par le Maire ou son représentant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme KOSEDA, MM SESTRE, ROUGE, VILLEMIN.

2-Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément.

Ils sont élus parmi les membres du conseil municipal.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

3-Déroulement de chaque scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le président l'a constaté, et le conseiller a déposé lui-même l'enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4-Election des délégués

4-1 Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

KOSED A Anne-Monique : 15 voix : élue

GODEFROY Jean-Michel : 15 Voix-élu

BENETON Meryem : 15 voix-élue

Les trois délégués titulaires ont été élus au premier tour de scrutin et ont déclaré accepter leur mandat

5-election des suppléants

5-1 Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

MARVILLE Didier : 15 voix- élu

ROUGE Michaël : 15 voix- élu

VILLEMIN Jean-Baptiste : 15 voix- élu

Les trois délégués suppléants ont été élus au premier tour de scrutin et ont déclaré accepter leur mandat.

6-Observation et réclamations : Néant

7-Clôture du Procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 10 juillet 2020 à dix-neuf heures et trente-cinq minutes.

Suivent les signatures